

A la une...



Chères Boinvilloises, chers Boinvillois,

Déjà le mois d'août... Nous voici au cœur de l'été et des vacances tant attendues et bien méritées pour les petits comme pour les plus grands !

Les festivités organisées par l'OSASC pour la soirée du 13 juillet ont été particulièrement réussies

Durant cette période estivale où beaucoup seront partis en congés, pensez à la sécurité de vos biens.

Soyez vigilants car les vacances sont propices aux cambriolages.

Soyez aussi attentifs et à l'écoute des personnes âgées de votre voisinage en cas de fortes chaleurs.

Tout le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de profiter pleinement de cette belle saison ensoleillée.

« Il faut prendre le blé comme il croît, et le temps comme il vient »

Dans ce numéro:

État Civil	2
La Mairie vous informe	3
Zoom sur	6
Les associations	8
Infos diverses	10
Bon à savoir	15
Annonces	16

Jean-Louis Florès



État Civil

MARIAGE





DÉCÈS

MANGEOT Bernard, Jean, Thomas, décédé le 23 février 2015 TROUVET Christiane, Lucienne, Irénée décédée le 16 avril 2015



La mairie vous informe

Conseil municipal du 26 juin 2015

⇒ Décision modificative N°1. Après vérification du budget et des dépenses prévisionnelles, le Maire annonce qu'il n'y a pas lieu de prendre une décision modificative.

⇒ Au vu de la délibération du 19/12/2011, portant révision du POS valant PLU de Boinville le Gaillard et considérant qu'il faut recréer une commission avec les nouveaux élus, 5 conseillers municipaux se sont proposés : Messieurs DUPUY, BOSSAERT, VERAGEN, BARBE, et Madame DOMPS. Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé les membres de cette commission.

⇒ Commission MAPA/Appels d'Offres. A l'approbation du conseil municipal sont nommés titulaires Messieurs VERAGEN et BOSSAERT, suppléés par Monsieur BARBE et Madame DOMPS

⇒ État des lieux du Cimetière Communal. L'abandon de plusieurs concessions perpétuelles dont certaines présentent des risques pour les personnes ainsi que pour les concessions voisines a été constaté. Suite au recensement des concessions concernées, une procédure d'abandon est mise en place par le Maire, sur avis de la commission cimetière, et après consultation du conseil municipal.

⇒ Motion concernant le projet d'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage. Le conseil municipal désapprouve d'une manière globale le projet préfectoral d'une implantation uniquement sur les communes membres des Intercommunalités du Sud Yvelines. Cette motion sera communiquée aux Préfet, Sous Préfet, les Présidents de la Chambre d'agriculture, du Conseil départemental, du Parc National Régional etc...

⇒ Motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France). Dans le cadre du plan d'économies décidé sur les années 2015-2017, les communes et leurs intercommunalités sont confrontés à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. La commune de Boinville soutient l'AMF dans ses actions et principalement dans sa demande pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

⇒ Facturation TAPs. Le conseil municipal pour répondre à la demande de plusieurs familles, a décidé qu'à la rentrée 2016 les TAPs seront facturés au semestre.

⇒ PLU avancement. L'appel d'offre pour le choix du bureau d'études a été lancé début juin, le choix définitif après audition a été fait fin juillet. Les travaux d'études commenceront au mois de septembre. Sur le nouveau site internet un onglet a été crée pour permettre à la population de suivre étape par étape l'élaboration du PLU.

⇒ *Prévention Routière*. Une étude est en cours pour réduire encore plus, la vitesse sur la départementale traversant Boinville et également dans les hameaux.

⇒ Convocation par mail. Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte que les convocations au Conseil Municipal soient envoyées par courrier électronique (mail).

N° 27 - Août 2015 3 L'écho Boinvillois Page



La mairie vous informe

boinville-le-gaillard.fr fait peau neuve





Certains d'entre vous l'ont peut

être remarqué, depuis le 1er juillet 2015 le site de la commune a été relooké.

Tout en reprenant les rubriques existantes, ce nouveau look plus fluide, a permis d'ajouter des rubriques telles que : publications (journaux communaux), les arrêtés municipaux, le POS avec cartes et dispositions selon les zones, des agendas salle polyvalente et manifestations, les coordonnées des artisans ou commerçants qui le souhaitent, les contacts etc...

Ceux qui le souhaitent peuvent le découvrir ou redécouvrir à la même adresse à savoir : boinville-le-gaillard.fr

Vos réactions nous intéressent, faites les nous connaître par le biais du site rubrique « contact », ou en Mairie.

Sortie de fin d'année des CM2

Mercredi 24 juin, 18 élèves de CM2 ont profité d'une journée parisienne offerte par la municipalité. Le Maire, 5 élus, la secrétaire de mairie, une enseignante et son stagiaire ont encadré le groupe tout au long des activités.

Les enfants ont commencé par prendre le bus, le train puis le métro, grande aventure pour certains.

La visite des coulisses du GRAND REX, a cette année encore remporté un franc succès.

Les enfants ont terminé cette ballade parisienne fatigués. De plus, un incident sur le réseau SNCF, leur a fait prendre un retard considérable avec une attente épuisante et inquiétante pour certains élèves. En arrivant à Boinville les sourires étaient revenus.





La mairie vous informe ...

La première étape, initiée avec d'autres communes de la CAPY, a été lancée par le biais d'un appel d'offres afin de choisir un bureau d'études. Cet appel d'offre a permis de sélectionner l'agence « En Perspective » répondant aux différents critères .

Prochaine étape, réunion de lancement fin août avec la DDT (1), le CAUE (2), les communes membres du groupement et le bureau d'études « En perspective »

- (1) Direction Départementale des Territoires
- (2) Cabinet d'Architecture Urbanisme et Environnement



A ce jour le plan
Vigipirate Alerte
attentat est toujours
en vigueur, notamment aux abords
des écoles et lieux publics.

A cette fin, les barrières mises aux accès Garderie-école et Mairie sont

maintenues.

Pour la sécurité des enfants, merci de ne pas les déplacer.

En attendant que le PLU soit établi c'est toujours notre POS qui s'applique.

Depuis le 1er juillet 2015, c'est la Mairie qui a l'entière responsabilité d'instruire tous les dossiers de demande, PC, DP, etc... De plus de nouvelles dispositions sont à prendre en compte notamment la réduction des délais d'instruction.

Seul, Boinville le Gaillard « bourg » reste encore assujetti à la constitution d'un dossier supplémentaire pour les Bâtiments de France.

Ces nouvelles dispositions confortent la commission « Permis de Construire », a être plus réactive et encore plus vigilante dans l'application du POS.

RAPPEL: tout travaux quel qu'il soit touchant à l'aspect extérieur de la propriété (clôture, volets, ravalement, toiture, construction d'abris jardin, charreterie, extension de bâtiment etc...) doit **IMPERATIVEMENT** faire l'objet d'une demande (dépôt de dossier) auprès de la Mairie.

QUELQUES
RAPPELS
D'USAGES EN
CETTE
PERIODE D'ETE

Périodes de chaleurs caniculaires, vous êtes de santé fragile ou pas, vous êtes une personne âgée ou pas... BUVEZ ABONDEMENT, RESTEZ A L'OMBRE, la nuit AEREZ VOTRE LOGEMENT pour faire si possible rentrer un peu d'air.. Vous êtes voisins de personnes que vous savez fragiles et seules, allez les voir pour s'assurer que tout va bien.



La Mairie de son côté a mis en place une surveillance auprès des personnes fragiles et ou âgées. Cela n'empêche pas d'être civique et d'offrir son aide, lorsque cela est nécessaire.



Les cambrioleurs ne prennent jamais de vacances, alors soyez toujours et encore vigilants. Ne laissez pas sur votre répondeur de message explicite, au mieux transférez vos appels sur votre téléphone mobile. Demandez à un voisin de vider votre boîte aux lettres, d'ouvrir vos volets... Demandez en vous inscrivant à la Gendarmerie Ablis, qu'une observation soit faite sur votre maison lors de leurs patrouilles.

Enfin, quelques rappels de bons sens par ce temps de sécheresse des sols.

Faire un feu, cuire au barbecue, utiliser les tondeuses sont autant de risques de départ de feu par étincelles.

Selon un arrêté préfectoral il est de toutes façons interdit de faire un feu. L'usage des barbecues et des tondeuses (aux heures autorisées) n'est pas interdit, mais vous devez être vigilants aux escarbilles qui s'envolent des barbecues ou des étincelles produites par le moteur d'une tondeuse.



La mairie vous informe ...

Élections Régionales des 6 et 13 décembre 2015

Vous êtes nouvellement arrivé sur Boinville le Gaillard et vous souhaitez voter aux élections régionales de décembre 2015.

La loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015 visant à la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales, va vous permettre de vous inscrire jusqu'au 30 septembre 2015.



La procédure exceptionnelle de révision des listes électorales ne concerne que les listes électorales générales et non les listes électorales complémentaires (municipales et européennes).

En effet, pour rappel, cette procédure vise à actualiser les listes électorales dans la perspective des élections régionales de décembre 2015. Or les ressortissants de l'Union européenne ne sont pas autorisés à participer à ce scrutin puisque le droit de vote des citoyens européens résidant en France dans leur pays de résidence est limité aux élections municipales et européennes.

La mise en œuvre de cette procédure ne se substitue pas à la procédure de révision annuelle de droit commun qui est simplement repoussée au 1er décembre 2015 et concernera les demandes d'inscriptions déposées du 1er octobre au 31 décembre 2015.

Les jeunes Boinvillois, seront automatiquement inscrits sur les listes électorales, s'ils se sont fait recenser auprès de la mairie. Ils pourront voter lors des élections régionales de décembre 2015, s'ils ont atteint leur majorité avant la clôture des listes en septembre 2015.

Quelques bonnes résolutions à prendre dès la rentrée.

L'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires aux personnes privées et publiques, est prévue à l'horizon 2020 pour les collectivités et 2022 pour les personnes privées.

Nos agents communaux seront donc dans l'obligation d'assurer le désherbage de nos rues et voies, par un autre moyen demandant plus de temps. Ils ne pourront donc pas assurer seuls cet ouvrage.

Alors pourquoi ne pas dès maintenant, prendre une bonne résolution, et leur donner un petit « coup de main ». Pour cela, une façon très simple, votre maisonnée (parents, enfants grands parents...) pourrait sortir pelles, binettes, râteau à feuilles, mais surtout pas de désherbant et suivre les conseils de Monsieur Smiley... pour entretenir au minimum les trottoirs devant chez vous (imaginez le nombre de kilomètres mis bout à bout que cela représente).

Environnement



C'est l'été l'herbe est sèche. Un petit coup de binette suffira, après tout ce sont les vacances, faut pas en faire trop par cette chaleur.



A voilà le vent, des feuilles encore des feuilles qui tombent et comme dit la chanson « Elles se ramassent à la pelle », alors à mon balai, mon râteau et je ramasse, car mouillées les feuilles ça glisse.



Brrr!!, qu'il fait froid, encore de la neige et du verglas en perspective. Nos agents communaux se sont levés très tôt ce matin pour dégager les routes, je peux bien me couvrir, prendre ma pelle, et sortir dégager mon trottoir.



Houlà, les mauvaises herbes ce qu'elles poussent vite au printemps! Je ne m'imagine pas toutes les routes et terrains communaux à entretenir.

Allez je prends ma binette et j'aide en faisant devant chez moi, çà me fera de l'exercice et c'est bon pour la planète.

LE FLEURISSEMENT

En route pour un deuxième pétale?

Vous l'avez certainement constaté, cette année, la commission « Fleurissement » a recu l'aide de 2 assistants spécialement

dédiés aux soins à apporter à nos créations de jardins médiévaux découpés en



ZOOM SUR...

> En effet deux moines veillent au bon développement de nos ↑ Simples , fleurs et légumes !!

Les Simples ou Simples médecines était le nom donné au Moyen-âge, aux plantes médicinales qui servaient à la fabrication des médicaments.



Les monastères médiévaux avaient tous au moins un jardin de Simples dont s'occupait l'apothicaire et un jardin pour les légumes. En fait les Simples étaient étudiées pour leurs

vertues thérapeutiques depuis des temps immémoriaux (référence en était faite dans livre de la sagesse, dans la bible et la base de toute la médecine grecque et arabe).

La mode des jardins en carrés cette année ne pouvait mieux tomber.

Il nous a semblé intéressant de profiter du « Concours des Mairies fleuries » pour évoquer ce patrimoine, qui répond aussi à des objectifs à la fois pédagogiques et esthétiques.

Pour preuve, la proximité de l'école et de la garderie garantissant un public nombreux! Retrouver d'ailleurs leurs potagers, où les enfants s'y sont

donner à cœur joie.

Venez regarder de près ces jardins et faites les découvrir à

vos enfants si ce n'est déjà fait.







l'animation, construction des personnages, des poules, des masques, des parchemins, la mise en place, plantations, arrosages, sont réalisés

bénévolement et sur leur temps libre, par les conseillers municipaux membre de la

commission Fleurissement, avec l'aide non négligeable d'autres conseillers férus de jardinage, laissant ainsi à nos agents communaux et non moins jardiniers, du temps pour œuvrer dans d'autres lieux de la commune.





LE FLEURISSEMENT...

Les matériaux pour la plupart sont récupérés, sauf les carrés de jardin, les masques, et quelques nécessaires qui sont achetés sur le budget de la commission, en plus des plants de fleurs et



ZOOM SUR...



nos



ardiniers

Le Comité départemental viendra sur Boinville le 15 septembre 2015, juger de notre investissement et de la qualité de l'ensemble du travail réalisé sur toute la commune, hameaux compris, Ils seront accompagnés pour cela de Gilles DUPUY et

Jean Jacques JASINSKI, la visite durera environ 25 minutes.

Réservez leur le meilleur accueil.

Et voici notre première récompense

En attendant d'être fixés sur notre second pétale, notre première récompense fut de constater que les jardinières présentes aux fenêtres de la salle du Conseil, faisaient le bonheur de Madame Tourterelle.

En effet celle-ci a trouvé l'endroit à sa convenance, puisqu'elle a édifié son nid début mai dans l'une des jardinières, et nous a, pendant quelques semaines,



Semble t- il le gîte fut bon, à l'Hôtel (de Ville) de Boinville, puisqu'un mois plus tard, voici Madame Tourterelle de retour, pour y déposer à nouveau ses œufs. Charge à elle de trouver le couvert.



Les Associations



La Mairie de Boinville le Gaillard et l'OSASC

vous ont convié aux festivités de la fête nationale du 13 juillet 2015.

C'est à partir de 19h30, que plus d'une centaine de personnes (ayant réservé préalablement), ont pu déguster un succulent repas en plein air... Bravo à l'OSASC et plus particulièrement au cuistot pour cet excellent dîner qui, pour un prix modique, comprenait non seulement du foie gras, mais encore du magret de

canard, etc... De quoi se dépenser, plus tard sur la piste de danse.

La météo clémente nous a permis



cette année de pouvoir assurer la retraite aux flambeaux, couronnée du feu d'artifices tiré dans la rue de la petite remise (pour la sécurité de chacun et pour éviter au maximum tout risque de départ de feu).







De nombreuses personnes ont pu venir admirer ces fusées explosant en nous délivrant toutes leurs couleurs, leurs scintillements, et leurs traînées incandescentes. (Photos du feu d'artifice fournies par Martine AMIET, merci à elle).



Notre traditionnelle



Les bulletins d'inscriptions sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur le site www.boinville-le-gaillard.fr



Les Associations



La Bibliothèque...



Les vacances, moment propice à la

détente et pourquoi pas à la lecture

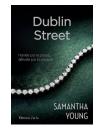
Quels livres mettre dans sa valise ? Envie de rêve ? Même sans valise le livre reste une des meilleures façons de s'évader.

Voici quelques destinations via des romans



La Malaisie avec La séparation de Dinah Jefferies

Ceylan avec L'ile aux papillons de Corina Bomann



L'Ecosse avec Dublin Street de Samantha Young

On peut aussi rêver de devenir millionnaire comme le héros de *Héritage*Nicholas Shakespeare



Pour les frissons, par cette chaleur d'été, partons aux USA, avec les indispensables romans policiers ou thrillers.

Harlan Coben *Ne t'éloigne pas*



Patricia Mac Donald La sœur de l'ombre



Michael Connely Le cinquième témoin



Vous préférez d'autres partances, voici encore d'autres voyages pour :

Les Indes Meurtre dans un jardin indien Vikas Swarup

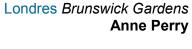


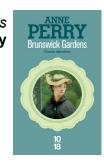
L'Islande Je sais qui tu es Yrsa Sigurdardottir



Stockholm La comptine des coupables

Carin Gerhardsen









Les Associations





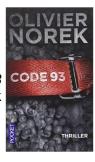


On peut aussi rester en France avec

Voulez-vous tuer avec moi ce soir? Céline Denjean



Code 93 **Olivier Norek**



es hirondelles

Rien que des maux **Fabrice Farigoule**

> N'oubliez pas la crème solaire! Bonnes vacances à tous!

Nous nous retrouverons pour les nouveautés de la rentrée littéraire. La bibliothèque rouvrira le 12 septembre 2015.

Le Club des Hirondelles...



Cette année, le Club des Hirondelles s'est associé avec la FNACA pour son voyage annuel.

Destination le Pays Basque, région très verdoyante, bien fleurie et colorée. Nous étions logés au centre FNACA Vacances à ASCAIN. Tous les jours nous partions pour des visites très culturelles et enrichissantes.

Un bon souvenir pour nos 43 participants.

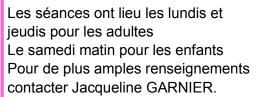
Mais voilà finies les vacances, la rentrée c'est pour tout le monde.

Rendez vous donc, le 31 août, pour taper le carton à la salle polyvalente où bien d'autres jeux vous attendent.

Rappel, le Club est ouvert aux personnes de 55 ans et plus.

Pour plus de renseignements contacter Madame ROBICHON soit en vous présentant le lundi après midi à la salle polyvalente, soit par téléphone au 01 30 59 13 43

Sophrologie





Tennis de Table

Les entrainements ont lieu aux ateliers municipaux. Pour de plus amples renseignements contacter Michel GARNIER.





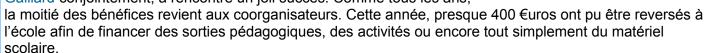
06 79 82 91 51



Les Associations

BOINVILLE JEUNESSE





Merci aux parents, aux élus, élèves ou encore étudiants volontaires de s'être investis à nos côtés, par la confection de gâteaux ou bien par la tenue de l'un des nombreux stands : pêche aux canards, chamboule-

tout, but de foot à points, poule pondeuse, etc.... ou par leur aide pour



l'installation et le rangement des jeux et matériels (merci à l'OSASC pour son prêt de barnum).

N'oublions pas le jeu des sumos (que nous proposions exceptionnellement cette année). qui n'a pas désempli! Merci à Nathalie, Jérôme, Thomas et Lucas d'avoir tenu ce jeu à la



cadence infernale !! Les enfants et les parents n'ont pas été les seuls à s'y essayer, l'un des nos adjoints, grand enfant, n'a pas hésité à sortir ses concurrents...

Autre succès et non des moindres! Les succulentes crêpes d'Olivier et Sophie!! Merci à vous deux pour votre gentillesse et votre participation bénévole tout au long de cet après-midi!

Enfin, la tombola 100% gagnante, qui, cette année encore a fait carton plein!



Ferrari, baptêmes en Porsche, bons pour des massages, entrées Puy du Fou, tablette numérique 10 pouces, cafetière express, etc... Encore tous nos remerciements à nos généreux donateurs.



Nous espérons vous voir encore très nombreux l'année prochaine!















Les Associations

C'est dans la Salle Patenôtre à RAMBOUILLET, que s'est déroulé, le dimanche 7 Juin, le Gala de danse organisé et mis en scène (chorégraphies et costumes) par LC DANSE, où 320 spectateurs étaient présents.

Réunissant sur scène pas moins de 80 élèves (enfants à partir de 4 ans, adolescents et adultes de tous niveaux), le spectacle sur le thème du Métro a permis de présenter dix-sept chorégraphies et un final, travaillés au cours de l'année.

Sur des musiques variées et rythmées, mêlant et alternant à la fois, sensualité et volupté (pour les danseuses modern' 'jazz), pétillance et énergie (pour les danseuses de Zumba), il y en avait pour tous les goûts!

Le tout animé par un célèbre chauffeur de salle : Monsieur Tony BASTIAN

(Chanteur mais également Directeur et Responsable Artistique du Cabaret du Bout des Prés à CERNAY LA VILLE (78)).

Un tonnerre d'applaudissements a clos le spectacle ! LC Danse a fait et a réussi son Show !!



Toutes nos félicitations et encore MERCI à TOI, Laurence!





Pour celles et ceux (adultes et enfants) qui souhaiteraient nous rejoindre en septembre, les cours d'abdos fessiers et Zumba (le mardi à Boinville le Gaillard) et de danse modern' jazz (le mercredi à Orsonville), reprendront à la rentrée!

N'hésitez pas à venir nombreux et nombreuses vous inscrire!









Infos diverses

Le Relais d'Assistance Maternelle



Matinée « portes ouvertes »

Le samedi 20 juin de 10h à 12h à la salle Émile Zola à Ablis, parents, enfants et assistantes maternelles se sont retrouvés autour de six espaces de jeux, avec, entre autre, une structure gonflable. Deux « retours au calme » en chansons ont été proposés, avec, comme supports, la présentation des huit œuvres des assistantes maternelles faites durant l'année

Un buffet ouvert sur toute la matinée a été organisé et concocté par les assistantes maternelles.

Cette rencontre a permis de créer un lien entre parents, professionnelles et Relais Assistantes Maternelles, de

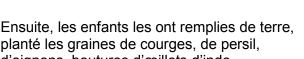
mettre en avant l'accompagnement que les professionnelles proposent aux enfants, lors des ateliers mensuels de motricité, de favoriser un regard professionnalisant en direction des assistantes maternelles.

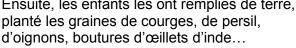




Tout au long du mois de mai, les enfants guidés par les assistantes maternelles ont joué aux "petits jardiniers".

Dans un premier temps, les assistantes maternelles ont fabriqué des petites jardinières avec des briques de lait ou de jus de fruits.





Enfin, l'arrosage indispensable qui est une tâche que les enfants

remplissent au quotidien.

Des moments ludiques où, petits et grands se sont retrouvés pour partager cette expérience avec beaucoup de dextérité.









Infos diverses...



Depuis plusieurs décennies, l'Ecole primaire de Boinville le Gaillard n'a connu que des directrices, certains se rappelleront de Mesdames Clairemont, Degenétais, Malghem, Aleu, Da Gloria...

La rentrée 2015-2016 retrouvera un directeur Monsieur Cyril Mabit, mais qui se souvient de Messieurs Duval et Bensaid ses prédécesseurs,

c'était quand déjà... plus de 25 ans ça c'est sûr. (à partir de 1956 pour Mr Bensaid)



Votre enfant n'est pas encore inscrit pour la rentrée scolaire 2015-2016 à la garderie périscolaire, aux TAP's, ou au centre de loisirs, il est encore temps!

Vous trouverez tous les

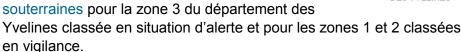
bulletins d'inscriptions soit à la Mairie, à la Garderie ou encore sur le site www.boinville-le-gaillard.fr rubrique « Enfance » onglet « Garderie ».



DES YVELINES

Arrêté préfectoral SE 2015-000145

Mettant en application les mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et des prélèvements dans les rivières et les nappes souterraines pour la zone 3 du département des



Boinville le Gaillard est l'une des communes placée en alerte sécheresse.

Pour les particuliers les mesures suivantes s'appliquent :

Mesures concernant:	Situation d'alerte
Remplissage des piscines privées	Interdit, sauf pour les chantiers en cours
Lavage des véhicules	Interdit sauf dans les stations professionnelles, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnières,) et pour des organismes liés à la sécurité
Lavage des voies et trottoirs Nettoyage des terrasses et façades	Limité au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique
Arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés et des terrains de sport	Interdit entre 10 h et 18 h
Arrosage des jardins potagers	Interdit entre 10 h et 18 h Goutte à goutte autorisé
Alimentation des fontaines publiques	Interdit pour les fontaines en circuit ouvert
Remplissage des plans d'eau	Interdit, excepté pour les activités commerciales ou les réserves servant à la défense incendie

Pour les professionnels d'autres dispositions sont applicables.

Particuliers ou professionnels consultez l'ensemble de cet arrêté sur le site www.boinville-le-gaillard.fr ou bien en Mairie.



La maternité de Dourdan (91) a officiellement fermé le 30 juin 2015.

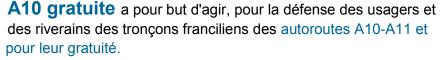
Pour palier cette fermeture, le Centre Hospitalier Sud Essonne ouvre le 1^{er} juillet, un Centre Périnatal de Proximité (CPP) sur son site de Dourdan.

Cette structure, première de ce type en Île-de-France, s'inscrit dans la nouvelle organisation de la prise en charge périnatale du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Étampes. Elle permet de conjuguer la proximité des soins avec un haut niveau de qualité et de sécurité, puisqu'elle est adossée à la maternité de niveau lla (avec unité de néonatalogie) du site d'Étampes.

Le CPP sera ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h, et le samedi de 9h à 13h. Il assurera le suivi des femmes pendant la grossesse, puis de la mère et de l'enfant après l'accouchement. Il assurera également le suivi gynécologique des femmes et répondra à leurs questionnement. Pour plus de renseignements : CPP Dourdan 01 60 81 58 58

Bon à savoir







2020 Sept and anicolougues,

C'est pour se faire entendre, au nom des usagers, auprès des autorités et VINCI-COFIROUTE concessionnaire des autoroutes A10 et A11, que vos élus Maire et Adjoint se sont retrouvés, avec d'autres concitoyens, aux entrées et sorties de ces deux autoroutes :

- ➤ le jeudi 21 mai 2015, toute la journée au péage de Dourdan / Saint Arnoult, (A10)
- ➤ le jeudi 18 juin 2015, de 17 h à 19 h au péage d'Ablis, (A10)
- ➤ le mardi 23 juin 2015, au péage d'Allanville aux Bois, (A11)

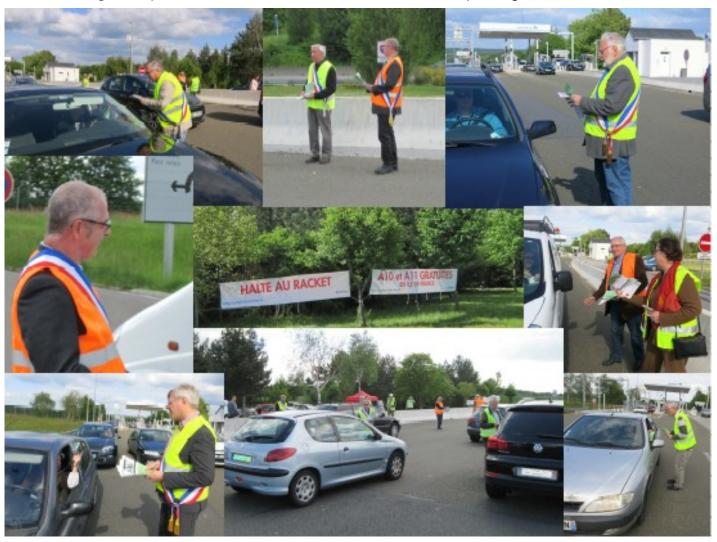
En effet à ces trois péages vous êtes redevables d'un paiement pour les 50 kms parcourus environ depuis les ULIS (ou retour).

À raison de 1,60€ par passage (1,08 € pour les abonnés), la facture est lourde en fin d'année.

Alors que, pour une même distance, si l'on compare les sorties sur l'autoroute A1 de Roissy en France (pour exemple) la distance parcourue depuis Paris est similaire et pourtant sur ce tronçon la SANEF ne demande aucun paiement.

POURQUOI NE SOMMES NOUS PAS LOGÉ A LA MEME ENSEIGNE ?

Retrouvez A10 gratuite pour connaître toutes ses actions sur son site http://a10gratuite.free.fr/





Bon à savoir

La Protection Civile des Yvelines est une association de loi 1901 implantée à Villennes-sur-Seine et



opérationnelle sur l'ensemble du département des Yvelines. L'association dispose d'un agrément par arrêté ministériel pour les missions de secours (secours à personnes, dispositifs prévisionnels de secours lors de manifestations culturelles, sportives et récréatives, assistance aux populations lors de catastrophes, etc.) et d'un agrément préfectoral pour les formations aux premiers secours.

Dans le cadre de son développement, la Protection Civile des Yvelines est à la recherche de bénévoles formés ou non pour pouvoir réaliser l'une ou plusieurs de ses missions.

Vous souhaitez participer à une expérience nouvelle à forte dimension humaine, rejoignez-nous! Vous avez 16 ans minimum, quelles que soient vos disponibilités (principalement en soirée et week-end), vous pourrez prendre part à de nombreuses activités (formations, secourisme, humanitaire, maraudes SAMU Social, logistique,



administratif, photographie, communication, gestion de crise, etc.). Nous vous formerons aux missions qui vous intéressent et nous vous accompagnerons tout au long de l'évolution de votre engagement à nos côtés.

Pour nous contacter:

- Par téléphone : 06 36 84 29 97

- Par email: yvelines@protection-civile.org



Vous êtes artisan mais aussi commerçant, vous souhaitez vous faire mieux connaître, vous pouvez le faire par le biais de l'Écho Boinvillois et le site

www.boinville-le-gaillard.fr.

Votre société peut être domiciliée sur Boinville le Gaillard ou pas. Seule contrainte être Boinvillois, et être immatriculé soit au Registre du Commerce et de l'Artisanat soit au Registre du Commerce et des Sociétés.

Une seule formalité, faire parvenir à la Mairie, votre annonce en précisant votre activité, vos coordonnées (adresse société téléphone etc.), et votre numéro Siret ou Siren.



L'Association DIRE est constitué d'un Service d'Aide aux Victimes départemental, agréé et mandaté par le Ministère de la Justice et adhérent à l'Institut National d'Aide Aux Victimes et de Médiation (INAVEM) dont la mission est la prise en charge des victimes d'infractions pénales, d'accidents de la

circulation et de catastrophes collectives. Le schéma départemental conclu entre les 3 Associations d'Aide aux Victimes des Yvelines et le Procureur de la République en 2003 fait de notre association la structure référente sur votre commune. Nous souhaiterions aujourd'hui gagner en visibilité dans votre secteur pour permettre aux victimes un accès simplifié à nos services.

Nos services sont gratuits, confidentiels et anonymes.

NOS MISSIONS

- ➤ accueillir, écouter, informer et accompagner les victimes d'infractions pénales et accidents collectifs.
- ➤ favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits afin qu'elles obtiennent réparation intégrale des dommages qu'elles ont subis, leur expliquer les démarches privées, administratives ou judiciaires,
- accompagner les victimes les plus fragilisées tout au long de la procédure, leur apporter un soutien psychologique.

POUR RÉSUMER

ASSOCIATION DIRE Service d'Aide aux Victimes Service gratuit, confidentiel et anonyme à destination des victimes d'infractions

Service gratuit, confidentiel et anonyme à destination des victimes d'infractions pénales

(Atteintes aux personnes, atteintes aux biens, accidents de la circulation, catastrophes collectives)

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 09h30 à 17h30 au **01.30.44.19.87** Permanence juridique et psychologique sur RDV

1 avenue de la Gare - 78180 Montigny-le-Bretonneux

dire.montigny@wanadoo.fr





Petites Annonces Rédacteur en chef :
Jean Louis FLORES
Rédacteurs / concepteurs :
Michèle BUNEL,
Laurent BODHUIN,
Claudine FLORES,
David YOU,
Guylaine LAROYE,
Elisabeth MASSON.

Imprimé par la Mairie de Boinville le Gaillard, ne pas jeter sur la voie publique